Réf. 35 S 14 CNG - P 2389-07-01

3. MOTEUR

Variantes : 14

3.1 Dénomination de type :

3.1.1 Marque : IVECO

3.1.2 Marquage Moteur : F1CE0441A*A

3.2 Description générale :

3.2.1 Genre : Moteur à combustion interne, à piston en mouvement alternatif et vilebrequin.

3.2.2 Principe de fonctionnement : allumage commandé.

3.2.3 Suralimentation : oui, turbo.

3.2.4 Dispositif anti – pollution : néant.

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 vertical en ligne

3.4 Cylindrée (cm^3) : 2998

3.5 Rapport volumétrique de compression : 12.5 ± 0.5/1

3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 100

3.7 Régime de puissance maximale (tr/mn) : 3500

3.8 Couple maximal (m daN) : 35

3.9 Régime de couple maximal (tr/mn) : 1500

3.10 Régime de rotation maximal (tr/mn) : 4200 + 50

3.11 Carburant utilisé : GN

3.12 Réservoir de carburant :

Châssis - cabine	Fourgon		
Empattement			
3450	3300	3950	
Montage			
A	B	C	C1
Dans l'empattement, extérieur aux longerons			
2x56L			
Dans l'empattement, intérieur aux longerons			
1x56L			
Dans l'empattement, intérieur aux longerons (en option)			
-	-	-	1x30L ou 1x32L
Dans le porte à faux arrière			
2x28L			

3.12.3 Matériaux : Bouteilles de type CNG 1 : métallique
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de partie saillante ou coupante à proximité des réservoirs.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par common rail.

3.14 Type de filtre à air : à sec.

3.15 Allumage : commandé.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 12 V

3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur électro-magnétique.

3.19 Nombre de silencieux d'échappements : 2 dont 1 catalytique.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore dB (A) :

a)	81
b)	80

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 2625

3.20.3 Position de la sortie d'échappement :

a) Central dans l'empattement.

b) Côté gauche dans l'empattement.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : néant

3.22. : Consommations conventionnelles de carburant déterminées conformément à la directive européenne (m^3/100 km) :

Moteur F1CE0441A*A		
Boîte n° 1		
Couples de Ponts		
3.4	3.9 - 3.9	4.2 – 4.4
Pneumatiques : 225/65 R 16		
3.22.1. : Consommation de carburant (conditions urbaines) :		
16,0	16,5	18,2
3.22.2. : Consommation de carburant (conditions extra - urbaines) :		
10,7	11,1	12,3
3.22.3. : Consommation de carburant (mixte) :		
12,6	13,1	14,5

3.23. : Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO_2) déterminées conformément à la directive européenne (CEE n° 1999/100) :

3.23.1. : Masse des émissions de CO_2 en g/km (conditions urbaines) :		
280	290	320
3.23.2. : Masse des émissions de CO_2 en g/km (conditions extra - urbaines) :		
189	197	218
3.23.3. : Masse des émissions de CO_2 en g/km (mixte) :		
222	231	256

3.24. Classe environnementale :
0555*0651H

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîtes de vitesses : boîte mécanique ou mécanique automatisée à 6 rapports de marche avant et 1 de marche arrière.

4.1.1 Emplacement du levier de commande : au tableau de bord.

4.2 Type d'embrayage : mono disque à sec.

4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique pour boîte mécanique.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 225/65R16 (2115)

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :

Boîte de vitesses 1 :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn
1	1/5,4	1/3,4	1/18,36	6,9
2	1/3,2		1/10,88	11,7
3	1/2,0		1/6,80	18,7
4	1/1,4		1/4,76	26,7
5	1/1,0		1/3,40	37,3
6	1/0,8		1/2,72	46,7
MAR 1	1/4,8		1/16,32	7,8

Couple de pont en option			
1/3,7	1/3,9	1/4,2	1/4,4

4.5 Vitesse maxi effective (km/h) : 160

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : en option.

4.9 Limiteur de vitesses : non.

5. SUSPENSION

Suspension mécanique sur les essieux 1 et 2

5.1 Avant (essieu 1) : ressort à lames transversales – roues indépendantes - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (en option).

5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – ressort à lames – amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice (en option).

5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : ni pneumatique ni équivalents à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

Suspension mécanique sur l'essieu 1 et pneumatique sur l'essieu 2

5.1 Avant (essieu 1) : ressort à lames transversales – roues indépendantes - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (en option).

5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide – ressort à lames plus 2 soufflets pneumatique - amortisseurs télescopiques du type hydraulique – barre stabilisatrice.

5.2.1 Suspension essieu moteur (essieu 2) : pneumatique au sens de l'annexe II de la Directive 96/53 CEE.

5.3 Essieux relevables ou délestables : N.C.

5.4 Suspension spécifique : N.C.

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : à crémaillère avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètre de braquage hors - tout (m) :

Version : 33 = 12,4 34 = 12,8

39 = 14,3

7. FREINAGE (en option ASR – ESP)

7.1 Frein de service : hydraulique à double circuit agissant diagonalement (type **X**)

7.2 Répartiteur de freinage : fonction gérée électroniquement agissant sur les roues arrières.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui (catégorie 1), 1 capteur par roue.

7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de frein de service.

7.4 Frein de stationnement : à commande manuelle, sur les roues arrières.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : hydraulique.

7.5.2 Frein de secours : hydraulique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par câbles.

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : par pompe à vide entraînée par le moteur capacité de 2 litres (en option).

7.6.2 Frein de secours : oui.

7.6.3 Frein de stationnement : non.

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : oui - 1 réservoir à compartiments sous le capot moteur.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge et orange sur la planche de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau et défaillance de l'anti-bloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : la clé de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Disques.

7.8.2 Frein de secours : Disques.

7.8.3 Frein de stationnement : Disques.

7.9 Ralentisseur :N.C.

7.10 Circuit de freinage de la remorque : non

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : Châssis – cabine et Fourgon.

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : H2 Surélevé - H3 Grand Volume(uniquement pour fourgon).

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Cabine métallique.

8.3 Nombre de places assises :

Châssis – cabine 1 – 2 – 3

Fourgon 1 – 2 – 3

8.4 Sièges :

8.4.1 A l'avant : 1 pour chauffeur réglable, 1 pour passager réglable ou fixe, ou 1 banquette passager fixe 2 places.

8.5 Nombre de portes

8.5.1 Latérales :

Châssis – cabine 1-2-3 places : 2

Fourgon : 2 en cabine – 0 ou 1 ou 2 latérale : 1 coulissante à droite, 1 coulissante à gauche (option), arrière : 2 battantes

8.5.3 Fermeture : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes sont fixes sauf sur les portes avant, descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande. Coulissantes sur les portes latérales arrières en option.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé (en option) sauf fourgon.

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 Places avant : oui, 1 ou 2 ceintures latérales 3 points avec enrouleur - 1 ceinture centrale 2 ou 3 points avec enrouleur.

8.9 Dispositif de protection latéral :

châssis cabine : à installer lors du carrossage, la fixation et la position devront être constatées après carrossage.

Fourgon :assuré par la carrosserie

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : assuré par le pare-chocs.

8.10.2 Arrière :

Châssis – cabine : oui

Fourgon : oui

8.11 Système anti-projections : sans objet

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.

9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisement.

9.3.2 Latéraux : Oui pour véhicule d'une longueur supérieur à 6 mètres.

Châssis cabine : à installer lors du carrossage la fixation et la position devront être constatées après carrossage.

Fourgon : 6 incorporés aux dispositifs réfléchissants latéraux.

9.4 Feux de position AR : 2.

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisements.

9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux de position AR.

9.5.3 Latéraux : 2 incorporés aux rétroviseurs.

9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux de position AR.

9.6.1 Troisième feu stop central : 1 au dessus des portes pour le fourgon (en option).

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : non.

9.8.2 Arrière : 2 incorporés avec les feux de position AR - 2 indépendants pour le fourgon.

9.8.3 Latéraux : Oui pour véhicule d'une longueur supérieur à 6 mètres.

Châssis cabine : à installer lors du carrossage la fixation et la position devront être constatées après carrossage.

Fourgon : 6 incorporés aux feux de position latéraux.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux de position AR

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 groupés aux feux de croisement (en option).

9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu de position AR Gauche ou 2 groupés avec les feux de position AR

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2 indépendants (sauf fourgon).

9.12.2 Arrière :à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage. Valable uniquement pour les véhicules dont la largeur est supérieur à 2,100 m.

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Sans objet.

9.14 Feux spéciaux : Sans objet.

10. DIVERS

10.1 Accessoires

10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs

10.1.3.1 Extérieurs : 2 + 2 grands angles.

De 1990 à 2200 : bras court.

De 2200 à 2350 : bras long.

10.1.3.2 Intérieurs : 1 pour châssis - cabine.

10.1.4 Avertisseur sonore : oui.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction + transpondeur (en option).

10.1.6 Extincteur : non.

10.1.7 Chauffage autonome : non.

10.2 Marque d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Sur la traverse avant sous le capot moteur.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

1 à 3 :	code constructeur, est	"ZCF"
4 :	type de cabine d'un véhicule automobile digit invariable	« C »
5 – 6 :PTC	digit invariable	« 34 »
7 :	code moteur	« X »
8 :	Digit variable	« X »
9 :	code refroidissement moteur digit variable	« X »
10 :	digit variable	« X »
11 :	établissement	« de 0 à 9 ou de A à Z »
12 à 17 :	numéro de série du véhicule	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

Types

35S14B43G ZCFC34XXXX#000020

(# ou X) De 0 à 9 ou de A à Z.

10.2.5 Identification du moteur : Frappe à froid sur une le bloc moteur, coté gauche.

11. VISITES TECHNIQUES : Sans objet

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :
que les véhicules
de catégorie internationale N1 – genres CTTE - VASP
marque IVECO,
dont les types – variantes - versions suivent :
type : 35 ; variantes : S14B43G ; versions : 33 - 34 - 39
livrés :
Carrossé satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Montlhéry, le 4 novembre 2008
L'Ingénieur de l'industrie et des mines
(signé : L. MIS)

En châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
NOTA :
Véhicule conforme aux limites du niveau H de la directive 2006/51/C.E..

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n°P-2389.07.01
Fait à Paris, le 4 novembre 2008
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre de Réception des Véhicules
(signé : M. CHAPUT)

Réf :35 S 14 CNG - P 2389-07-01

Certificat de conformité

(véhicules livrés prêt à l'emploi)

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie). constructeur certifie :
Que le véhicule livré prêt à l'emploi
(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	35S14B43G33
(D.3)	Dénomination commerciale	35S14G V /P
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFC35A0105785829
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	3800 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	3500 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	7000 Kgs
(G)	Masse en service (G1 + 75)	2540 Kgs
(G.1)	Poids à vide national	2465 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N1
(J.1)	Genre national	CTTE
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	Fourgon
(K)	Numéro de la réception par type	P 2389-07-01
(P.1)	Cylindrée	2999 Cm³
(P.2)	Puissance nette maximale	100 kW
(P.3)	Source d'énergie	GN
(P.6)	Puissance administrative	13 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	81 Central dans l'empattement
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2625 tr/min
(V.7)	CO²	222 G/km
(V.9)	Classe environnementale	0555*0651H

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 06/03/09
Pour être livré à :
Fait à Trappes, le 11/03/09

(*) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.
Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.
Rappel. -Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du Code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.
Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le :13/03/2009

P JOYEUX
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie). constructeur certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

1) Réservoir à carburant :
- Montage : B
- Poids des accessoires : 220Kg
16) Dispositif de sécurité :
ABS : Oui
ASR : Non
ESP : Non
Nota 1 : Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspensions sont interdites.
Nota 2 : Il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible en service de l'état (2.1) d'une valeur égal au poids des bouteilles de gaz et des accessoires au montage et dans la limite du poids des accessoires indiquées au point 1 de l'attestation de caractéristiques, le PTAC ne pouvant dépasser 3800Kg.

26701 MARTENAT AUVERGNE
10492205

Réf. 35 S 14 CNG - P 2389-07-01

AA 840 JA

IVECO

4 novembre 2008

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO
FAMILLE : 35
TYPES : 35S14B43G

0. GENERALITES

0.1 Constructeur :	IVECO SPA TURIN (Italie).
0.1.1 Représentant accrédité en France :	IVECO France 1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E 69200 VENISSIEUX - FRANCE Etablissement de Trappes 6, rue Nicolas Copernic - Trappes 78083 YVELINES Cedex 9 - FRANCE
0.2 Constructeur de la Xe étape :	sans objet
0.3 Marque :	IVECO
0.4 Désignation commerciale :	35 S 14 CNG
0.5 Catégorie internationale :	N1
0.6 Genre :	CTTE ou châssis - cabine pour CTTE-VASP

0.7 Type :

Type	Variantes	Versions (empattements)
35	S14B43G	33 - 34 - 39

0.7.1 Décodage des TVV :

Type	Variantes	Versions
35 = Tranche de poids (PTC)	S = Roue simple 14 = 100 kW B = Indice PTC 4 = Euro 4 3 = Suspension G = Evolution	(Empattements) 33 = 3300 34 = 3450 39 = 3950

0.8 Puissance administrative : 13 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :	2 essieux, roues simples à l'avant (essieu 1), roues simples à l'arrière (essieu 2).
1.1.1 Emplacement des roues motrices :	à l'arrière (essieu 2).
1.1.2 Emplacement des roues directrices :	à l'avant (essieu 1).

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Charge maximale	Pneumatiques (Indice mini)	
	Essieu 1	Essieu 2
Option A - 1800 Kg / 2240 Kg	225/65R16 (112/-)	225/65R16 (112/-)

(L'indice de vitesse minimal est Q).

1.3 Constitution du châssis ou de la coque :	cadre à 2 longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
1.4 Emplacement et disposition du moteur :	à l'avant longitudinal.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite :	à l'arrière des roues avant (essieu 1).

2. MASSES ET DIMENSIONS (Kg & mm)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :

3500	3500	3500

2.2 Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque :
Néant
2.2.1.1 Avec remorque sans frein :
4250
2.2.1.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :
750
2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie :
7000
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :
3500
2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du code de la route : N.C.
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 3800
2.5 Charges maximales admissibles :
Option A
2.5. 1 Sur l'essieu 1 :
1800
2.5. 2 Sur l'essieu 2 :
2240

2.6 Voie avant (essieu 1) :		1740	
2.7 Voie arrière (essieu 2) :		1690	
2.8 Empattements :	3300	3450	3950
Véhicules livrés en châssis cabine			
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
Rappel des empattements	3300	3450	3950

Suspension mécanique AV et AR ou Suspension mécanique AV et pneumatique AR

	Châssis - cabine 1-2-3 Places
2.9.0 Total :	2035
2.9.1 Sur essieu 1 :	1325
2.9.2 Sur essieu 2 :	710
2.10 Porte-à-faux avant :	998
2.11 Porte-à-faux arrière :	1355
2.12 Longueur hors - tout :	5803
2.13 Largeur hors - tout :	1996

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche,
valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé (imposé par le freinage) :

Rappel des empattements	3300	3450	3950
2.9.0 Total :		1961	
2.9.1 Sur essieu 1 :		1277	
2.9.2 Sur essieu 2 :		684	
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Mini sans ferrures ni accessoires :		1355	
2.11.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :		2295	
2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :		2415	
2.12 Longueur hors - tout :		6863	
2.13 Largeur hors - tout :		1996*	

(*) Selon largeur du véhicule, longueur de bras de rétroviseur spécifique :
- de 1990 à 2200 : bras court
- de 2200 à 2350 : bras long.

2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :
- du centre de gravité de la charge (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison), pour les véhicules porteurs;
- de la sellette d'attelage, pour les véhicules tracteurs.
Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus.

Rappel des empattements	3300	3450	3950

Suspension mécanique AV et AR ou Suspension mécanique AV et pneumatique AR
Option A

	Châssis - cabine 1-2-3 Places
2.14.1 Distance mini :	-150
2.14.2 Distance maxi :	860
2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu avant :	
Châssis - cabine 1-2-3 Places	1410

Véhicules livrés en carrossés
Fourgon surélevé (1-2-3 places) H2 suspension mécanique AV et AR ou mécanique AV et pneumatique AR

Rappel des empattements	3300	3450	3950
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	2440		2626
2.9.1 Sur essieu 1 :	1305		1365
2.9.2 Sur essieu 2 :	1135		1261
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Sans ferrures ni accessoire (utile) :	1623		1988
2.11.2 Avec ferrures et accessoires :	1699		2064
2.12 Longueur hors - tout :	5997		7012
2.13 Largeur hors - tout :		1996	

Fourgon grand volume (1-2-3 places) H3 suspension mécanique AV et AR ou mécanique AV et pneumatique AR

Rappel des empattements	3300	3450	3950
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche			
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.			
2.9.0 Total :	2465		2661
2.9.1 Sur essieu 1 :	1300		1365
2.9.2 Sur essieu 2 :	1165		1296
2.10 Porte-à-faux avant :		998	
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Sans ferrures ni accessoire (utile) :	1623		1988
2.11.2 Avec ferrures et accessoires :	1699		2064
2.12 Longueur hors - tout :	5997		7012
2.13 Largeur hors - tout :		1996	

Nota 1 : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9), il est admis de pouvoir :
A) -Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 150 Kg.
B) -Augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 100 Kg.
Nota 2 : Il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible en service de l'état (2.1) d'une valeur égale au poids des bouteilles de gaz et des accessoires au montage et ce dans la limite du poids des accessoires indiquées au point 1 de l'attestation de caractéristiques, le PTAC ne pouvant dépasser 3800 Kg.